



## Des syndicats redoutent une taxation des aides versées par les CE

AFP, le 13.10.2016

La CGT et l'Unsa s'inquiètent jeudi d'une possible "taxation" des prestations sociales et culturelles délivrées par les comités d'entreprise, après le lancement par le gouvernement d'une mission sur le sujet.

"Le but c'est d'aller chercher 1,4 milliard d'euros sur le budget des activités sociales et culturelles dans les comités d'entreprise pour renflouer le trou de la Sécu", s'agace Lamia Bégin, responsable cégétiste en charge de ces sujets, interrogée par l'AFP.

Les craintes des syndicats se fondent sur une "mission de consultation" confiée par le gouvernement début septembre à l'Inspection générale des finances sur "l'évolution du régime social des avantages versés par les comités d'entreprise".

Dans la note de mission, il est écrit que le gouvernement "étudie" notamment "la réintégration dans un régime social plafonné des prestations bénéficiant jusqu'à maintenant d'une exclusion d'assiette sans limite".

Avec cet objectif, l'exécutif cible "l'accumulation de tolérances administratives" qui ont conduit à ne pas taxer des services n'ayant "parfois plus de rapport avec la logique de prestations d'action sociale".

"La dynamique de cette niche sociale constitue un enjeu financier de premier ordre, la Cour des Comptes estimant ainsi en 2007 la perte de recettes liées aux avantages accordés par les comités d'entreprise à environ 1,4 milliard d'euros", rappellent dans la note les ministres Michel Sapin (Économie), Marisol Touraine (Affaires sociales) et Myriam El Khomri (Travail).

Un projet de "taxation des actions sociales et culturelles" offertes aux salariés par les CE "circule dans les sphères gouvernementales dans le cadre de la discussion sur le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS)", écrit jeudi l'Unsa dans un communiqué.

Une telle initiative, aux "effets destructeurs très graves", "aboutirait obligatoirement à des reculs dans l'accès aux vacances, aux loisirs et à la culture, mais aussi à la restauration", poursuit le syndicat.

Le gouvernement réfléchit à taxer les activités sociales et culturelles "à partir de 322 euros attribués" par an et par salarié, a calculé de son côté la CGT.

"On a quand même donné 40 milliards d'euros aux entreprises par le biais du CICE pour zéro emploi derrière, mais on continue à taxer la même catégorie : le salarié", dit Mme Bégin.

Au-delà de la taxation possible des œuvres sociales et culturelles, la CGT et l'Unsa redoutent des conséquences négatives sur l'emploi dans les secteurs associatif, culturel et touristique. □